

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 avril 2017  
Français  
Original : arabe

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettres identiques datées du 20 avril 2017, adressées  
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, commises par Israël au cours du mois de mars 2017 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 20 avril 2017  
adressées au Secrétaire général et à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations**

**Violations de l'espace terrestre en mars 2017**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 <sup>er</sup> mars	09 h 30	Plusieurs habitants de la localité de Meïs el-Jabal se sont rendus dans le secteur de Kroum el-Chiraqi, en face des points B64-1 et B65, pour s'assurer que l'ennemi israélien avait retiré le matériel (une caméra, un panneau solaire et une unité de liaison hertzienne) installé antérieurement. Entre-temps, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien sont arrivés à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui : cinq soldats en sont descendus et ont lancé, en direction des habitants, une grenade fumigène qui est tombée entre la barrière technique et la Ligne bleue. À 10 heures, les habitants sont repartis et les membres de la patrouille ennemie ont repris la direction de la Palestine occupée.
	18 h 30 18 h 45	Depuis leur poste de Labbouné-Jall el-Alam, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais.
2 mars	20 h 30 21 h 45	Depuis leur poste de Labbouné-Jall el-Alam, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais.
6 mars	21 h 55	Depuis leur poste de Labbouné-Jall el-Alam, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui de l'Armée libanaise tandis qu'ils se rendaient du poste de Ras-Naqoura au poste de Labbouné.
26 mars	22 h 40	En Palestine occupée, en face de la plaine de Khiyam, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien sont arrivés à bord de 10 véhicules. Cinq soldats en sont descendus, ont inspecté la barrière technique et braqué un projecteur en direction du territoire libanais. Ils sont remontés à bord des véhicules à 23 h 10 et ont repris la direction de la Palestine occupée.
27 mars	10 h 55	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, depuis leur poste de Zebdin, des soldats de l'ennemi israélien ont lancé deux grenades fumigènes en direction du périmètre dudit poste.
	21 h 48 21 h 58	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont lancé six fusées éclairantes au-dessus du poste dit du radar.
28 mars	08 h 00	En Palestine occupée, près de la route principale de la plaine de Khiyam et du point de passage B90, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien sont arrivés à bord de deux véhicules de type Defender, accompagnés de deux bulldozers. Douze soldats en sont descendus et ont pointé leur arme en direction du territoire libanais. À l'aide des deux bulldozers, ils ont déblayé la route longeant la barrière technique. À midi 30, le travail terminé, les soldats sont repartis, laissant les bulldozers sur place.

**Violations de l'espace maritime en mars 2017**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
5 mars	12 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur une centaine de mètres et y restant pendant 15 minutes. Deux plongeurs sont descendus de la vedette. Ils sont ensuite remontés à bord et ont repris la direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 25	Une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 <sup>er</sup> octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur une centaine de mètres et y restant pendant 15 minutes. À 12 h 40, elle s'est dirigée vers les « bouées n° 3 et n° 4 » et a franchi la « ligne de bouées » sur 370 mètres pendant 39 minutes. Deux plongeurs sont descendus de la vedette dans les eaux territoriales libanaises. Ils sont ensuite remontés à bord et ont repris la direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
6 mars	21 h 20	Au large de Ras-Naqoura, depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, les membres de l'équipage d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont tiré plusieurs salves d'armes de moyen calibre et des balles traçantes en direction des eaux territoriales libanaises, dont certaines ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011).
	21 h 28	
7 mars	04 h 35	Au large de Ras-Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales de la Palestine occupée, les membres de l'équipage d'une vedette militaire de l'ennemi israélien ont tiré plusieurs rafales et braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
	04 h 50	Au large de Ras-Naqoura, depuis leur poste de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises et d'un bateau de pêche libanais à plusieurs reprises, pendant une minute à chaque fois.
	05 h 00	
	06 h 07	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 315 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	15 h 55	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 260 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
9 mars	07 h 40	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 590 mètres et y restant pendant sept minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
9 mars	08 h 15	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres et y restant pendant 33 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 8 h 50, la vedette a de nouveau violé cette frontière, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 560 mètres et y restant pendant huit minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 25	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 650 mètres et y restant pendant une heure et cinq minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		eaux territoriales libanaises sur 560 mètres et y restant pendant huit minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 08	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 560 mètres et y restant pendant 22 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	15 h 07	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	16 h 17	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
15 mars	19 h 10	Dans les eaux territoriales de la Palestine occupée, un plongeur est descendu d'une vedette militaire de l'ennemi israélien. Les membres de l'équipage ont parlé en hébreu à l'aide d'un porte-voix et braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute. La vedette est repartie en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée à 19 h 30.
19 mars	16 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 300 mètres et y restant pendant trois minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
22 mars	11 h 20	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres et y restant pendant 24 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 11 h 33, la vedette a de nouveau violé cette frontière, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 370 mètres et y restant pendant 28 minutes. Des plongeurs en sont descendus et ont enlevé la « bouée n°3 », avant de repartir à bord de la vedette en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 12 h 32, la vedette a de nouveau violé cette frontière, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 315 mètres et y restant pendant 44 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 12 h 56, la vedette a de nouveau violé cette frontière, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 315 mètres et y restant pendant 20 minutes. Des plongeurs en sont descendus pour replacer la « bouée n°3 » avant de repartir à bord de la vedette en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	14 h 34	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 200 mètres et y restant pendant 26 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	14 h 37	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 370 mètres et y restant pendant 33 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
24 mars	06 h 10	Depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont proféré des insultes à l'encontre de pêcheurs libanais dont le bateau se trouvait dans les eaux territoriales libanaises. L'équipage de la vedette a également déclenché des sirènes d'alerte près de la « bouée n°1 ».

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
25 mars	23 h 40	Des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur poste à Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
26 mars	18 h 11	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 150 mètres et y restant pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
29 mars	03 h 12	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 335 mètres et y restant pendant sept minutes. Les soldats à bord de la vedette ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant une minute, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	03 h 37	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 408 mètres et y restant pendant neuf minutes. Les soldats à bord de la vedette ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	04 h 10	Au large de Ras-Naqoura, depuis les eaux territoriales de la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont tiré cinq coups de feu en l'air et braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes.
	04 h 11	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 445 mètres et y restant pendant neuf minutes. Les soldats à bord de la vedette ont lancé un engin explosif dans les eaux territoriales libanaises, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 06	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 390 mètres et y restant pendant six minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	10 h 56	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises sur 371 mètres et y restant pendant 31 minutes, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

## Violations de l'espace aérien en mars 2017

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 mars	09 h h55	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 40 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	14 h 25	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka, avant de repartir à 14 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	14 h 35	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka, avant de repartir à 14 h 45 au-dessus de Rmeïch.
4 mars	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, Iqlim el-Kharroub, le Sud, la Bekaa ouest, Rayak et Zahlé, avant de repartir à 19 heures au-dessus de Kfar Kila.
5 mars	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 h 45 au-dessus de Rmeïch.
6 mars	08 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 55 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 35 au-dessus de Naqoura.
	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 16 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 35	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naamé. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 5 au large de Naqoura.
	11 h 50	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 h 30 au large de Naqoura.
	20 h 20	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 h 35 au large de Naqoura.
7 mars	11 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 40 au-dessus de Rmeïch.
8 mars	07 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 13 heures au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
9 mars	09 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Baabda, Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 20 h 25 au-dessus de Rmeïch.
14 mars	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Baabda, Beyrouth et sa banlieue, le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 16 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	20 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Chekka. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 20 h 55 au large de Naqoura.
17 mars	02 h 34	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais à basse altitude. Ils ont survolé le Sud, avant de repartir en direction de la Palestine occupée.
21 mars	20 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 50 au-dessus de Naqoura.
23 mars	20 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 5 au-dessus de Rmeïch.
24 mars	11 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Rmeïch.
25 mars	07 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Rmeïch.
	17 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir le lendemain à 7 h 30 au-dessus de Naqoura.
26 mars	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 12 h 35 au large de Naqoura.
	08 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, le Kesrouan, le Metn et Baabda, avant de repartir à 15 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	11 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir le lendemain à 0 h 15 au-dessus de Rmeïch.
27 mars	05 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et Baabda, avant de repartir à 17 h 40 au-dessus de Naqoura.

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	07 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 h 10 au-dessus de Kfar Kila.
	10 h 45 11 h 00	Deux hélicoptères de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais. Ils ont survolé les fermes de Chebaa occupées, avant de repartir à 11 heures en direction de la Palestine occupée.
28 mars	04 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, Iqlim el-Kharroub, Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à midi au-dessus d'Alma el-Chaab.
	05 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 18 heures au-dessus de Rmeïch.
	09 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth, le Metn et Baabda, avant de repartir à 15 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
	19 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 7 heures au-dessus de Rmeïch.
29 mars	07 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 50 au-dessus de Naqoura.
	15 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	21 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 5 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
31 mars	14 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 20 h 50 au-dessus de Naqoura.

---